

MATERIEL EQUIPMENT

We would like to remind you the following points regarding the equipment:

1. **As per the UCI Frameset Approval Procedure, all framesets have the obligation to carry a UCI label of their approval**, in order to be used in competition. Checks on will be conducted by the Commissaires or UCI personnel.

2. **The wheels used in mass start races and developed after 1 January 2024 in time trial races must also be approved** by the UCI. The list of approved wheels can be found on the [Equipment | UCI](#) of the UCI website.

3. It is essential that the equipment used in competition meets the prevailing quality and safety standards for bicycles. Mechanics and riders should also be aware of the international safety standards that apply to cycling equipment. **Moreover, modifying equipment used in competition in relation to products supplied by the manufacturer is prohibited** for obvious safety reasons. Whether it is a matter of modifying the length of the saddle, filing off fork drop-out safety lugs, or cutting a part of the shifters, no modification of equipment that is not conducted by the manufacturer is authorised by the UCI.

4. In accordance with Articles 1.3.004 and 1.3.005 of the UCI Regulations, the use of technical innovations without the prior approval of the UCI is prohibited. **Please do not use technical innovations that have not been previously approved by the UCI.**

5. Brake Hood Body inclination

The centre plane of the Brake Hood Body must align with the centre plane of the Traditional Handlebars (Drop area). In order to ensure that the braking system may be operated both safely and as designed (or intended), by pulling on the levers with the hands on the lever supports, a maximum inclination of 10 degrees is permitted between the two planes (see illustrations below).

6. Position on the bicycle

Riders must observe the standard position as defined by article 1.3.008. Sitting on the bicycle's top tube is prohibited. Furthermore, using the forearms as a point of support on the handlebar is prohibited except in time trials.

7. **Time Trial position regulations.** Close attention should be made to the Time Trial position regulations that came into effective as of 1 January 2023. These new regulations categories riders into groups based on their height and defines the maximum permitted measurements for time trial extension bars. For details of each height category, please consult the [UCI Technical Regulations infographic](#). Furthermore, please ensure the correct UCI Height Category Labels are applied to Time Trail bikes following the instructions described [here](#).

Two hours before the start of each Time Trial riders and mechanics will have the opportunity to pre-check bike measurements to ensure that the position and the equipment are permitted for use. The final and official bike check will take place 15 minutes prior to the individual rider's / teams start time.

8. We remind you, any binding element (bridge) between extension bars or elbow rest is considered as the continuation of the extension bars. The binding element must have a minimum height of 1cm. Only one binding element is permitted (computer mount included)

9. **Riders Clothing - articles 1.3.033 and 1.3.033bis.** The surface roughness of clothing is limited to a profile roughness of 1mm at most. Furthermore, items of clothing may not modify the morphology of the rider and any **non-essential element or device**, of which the purpose is not exclusively that of clothing or protection, is forbidden. Moreover, socks and overshoes used in competition may not rise above the height defined by half the distance between the middle of the lateral malleolus and the middle of the fibula head.

10. **During road events (i.e., mass start events), rider numbers must be fixed on the outer layer of the jersey/skinsuit** and not placed in pin-less number fixation systems/pockets. For clarity, pin-less number fixation systems/pockets are permitted during individual time trials (including the team time trial mixed relay).

11. All the information regarding equipment can be found in the [Clarification Guide of the UCI Technical Regulation](#) in the Equipment page of the UCI website.

Thank you very much for your attention to these instructions. We would once again like to remind you that you should not hesitate to contact the Commissaires in the event of any problem or doubts regarding equipment.

UCI Sports Department

Matériel

Nous souhaitons vous rappeler les points suivants concernant le matériel :

1. Conformément à la procédure d'homologation des cadres UCI, tous les cadres ont l'obligation de porter un label UCI de leur homologation, afin de pouvoir être utilisés en compétition. Les contrôles à ce sujet seront effectués par les Commissaires ou le personnel de l'UCI.

2. Les roues utilisées dans les courses en peloton et développées après le 1er janvier 2024 dans les courses contre-la-montre doivent également être homologuées par l'UCI. La liste des roues homologuées se trouve sur la [page Matériel](#) du site internet de l'UCI.

3. Il est indispensable que le matériel utilisé en compétition réponde aux normes de qualité et de sécurité en vigueur s'appliquant à la bicyclette. Les mécaniciens et coureurs doivent aussi savoir qu'il existe des normes de sécurité internationales applicables au matériel cycliste, auxquelles ils doivent se référer. De plus, pour des raisons de sécurité évidentes, **il est interdit de modifier le matériel utilisé en compétition par rapport aux produits fournis par le fabricant.** Que ce soit pour modifier la longueur de la selle, limer les pattes de fourche, ou couper une partie des leviers de vitesse, aucune modification de matériel qui ne serait pas effectuée par le fabricant lui-même, n'est autorisée sans l'accord préalable de l'UCI.

Bien entendu, l'ajout de guidoline pour améliorer la prise en main est autorisée, mais elle doit être identifiable et positionnée uniquement aux emplacements des mains.

4. Conformément aux articles 1.3.004 et 1.3.005 du règlement de l'UCI, l'utilisation d'innovations techniques sans l'approbation préalable de l'UCI est interdite. Veuillez ne pas utiliser d'innovations techniques qui n'ont pas été approuvées au préalable par l'UCI.

5. Inclinaison du corps des poignées de frein

Le plan médian du corps des poignées de frein doit être aligné avec le plan médian du guidon traditionnel (partie basse). Pour garantir que le système de freinage puisse être utilisé en toute sécurité et conformément à sa conception (ou à son intention), en tirant sur les leviers de frein avec les mains sur les supports de leviers, une inclinaison maximale de 10 degrés est autorisée entre les deux plans.

6. Position sur la bicyclette

Le coureur doit respecter la position conventionnelle telle que définie à l'article 1.3.008. Par ailleurs, l'usage du tube supérieur horizontal de la bicyclette comme point d'assise est interdit. De la même manière l'usage des avants bras comme d'un point d'appui sur le guidon est interdit sauf lors des épreuves contre-la-montre.

7. Réglementation de la position du contre-la-montre. Il convient de prêter une attention particulière à la réglementation relative à la position des coureurs dans les épreuves contre la montre, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Ces nouvelles règles classent les coureurs en différents groupes en fonction de leur taille et

définissent les mesures maximales autorisées pour les prolongateurs. Pour plus de détails sur chaque catégorie de taille, veuillez consulter [l'infographie du Règlement technique de l'UCI](#). En outre, veuillez-vous assurer que les étiquettes de catégorie de taille UCI correctes sont appliquées aux vélos de contre-la-montre en suivant les instructions décrites [ici](#).

Deux heures avant le départ de chaque contre-la-montre, les coureurs et mécaniciens auront la possibilité de vérifier au préalable les mesures du vélo afin de s'assurer que la position et le matériel sont conformes au Règlement UCI et autorisés à être utilisés. Le contrôle final et officiel du vélo aura lieu 15 minutes avant l'heure de départ du coureur individuel ou de l'équipe.

8. Nous vous rappelons que tout renforcement (liaison) entre les prolongateurs ou l'appui-coude est considéré comme la continuation des prolongateurs. Le renforcement doit avoir une section minimum de 1cm. Un seul renforcement de fixation est permis (support pour compteur inclus).

9. Vêtements pour coureurs - articles 1.3.033 et 1.3.033bis. La rugosité de surface des vêtements est limitée à une rugosité de profil de 1 mm au maximum. En outre, les vêtements ne peuvent pas modifier la morphologie du coureur et tout élément ou dispositif non essentiel, dont la finalité n'est pas exclusivement vestimentaire ou de protection, est interdit. En outre, les chaussettes et surchaussures utilisées en compétition ne peuvent dépasser la hauteur définie par la moitié de la distance entre le milieu de la malléole latérale et le milieu de la tête du péroné.

10. Pendant les compétitions en ligne (compétitions en peloton), les dossards doivent être fixés sur la surface extérieure du maillot/combinaison et non placés dans les systèmes de fixation sans épingles/pochettes. Nous précisons que les systèmes de fixation sans épingles/pochettes sont permis lors des contre-la-montre individuels (y compris le contre-la-montre par équipe en relais mixte).

11. Toutes les informations concernant le matériel peuvent être trouvées dans le [Guide de Clarification du Règlement Technique de l'UCI](#) sur la [page Matériel](#) du site internet de l'UCI.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces instructions. Nous vous rappelons encore une fois que vous ne devez pas hésiter à contacter les Commissaires en cas de problème ou de doute concernant le matériel.

Département des Sports UCI